

DEL-2025.00277

L'An deux mille vingt cinq, le 11 décembre, à 09 heures 00, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 04/12/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de M. Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY

M. Christian BACHELLARD, M. Stéphane BOUCLIER, M. Yannick CLEVY, M. Patrice COUTIER,
M. Frédéric GONDA, M. Gilbert PAULY, M. Joseph PELLARIN, Mme Catherine PESSEY-MAGNIFIQUE,
M. Eric PEUGNIEZ.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE

M. Alain BARBIER, M. Christian BOUVARD, M. Daniel BUFFLIER, M. Pierre-Emmanuel CAVAREC,
M. Jean-Pierre CHENEVAL, M. Fernand DESCHAMPS, M. Benoît DUNAND, M. Jean FONTAINE, M. Jean-
François GAUDIN, M. Max MEYNET-CORDONNIER, Anthony PENHOÛET, M. Georges PERRISSIN-
FABERT, M. David RATSIMBA, M. Jean-Pierre STEYER.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

M. Laurent GILET, M. Pierre HACQUIN, M. Christian LEOTY, M. Jacques SIBILLE, Mme Sylvie TARAGON.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS

M. Jean-François CONDEVAUX, M. Joseph DEAGE, M. Joël GILBERT, M. Thierry MARTIN-COCHER,
M. Noël MATHIAN, Mme Arlette MERMIER.

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD)

M. Lucien BOISIER, M. Claude CHARBONNIER, M. Gérard DUGAVE, M. Gérard REY,
M. Yvan SONNERAT (représenté par M. Olivier RENAUD).

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD)

M. Roland CARTIER, M. Joël VITTOZ.

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie

M. Joël BAUD-GRASSET, M. François DAVIET, M. Nicolas RUBIN (représenté par Mme Odile MAURIS).

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

M. Jean-Marc BOUCHET, Mme Jacqueline CECCON, M. Richard FROSSARD, M. Emmanuel GEORGES,
M. Eric GRANGER, Mme Régine MAYORAZ, M. Marc ROLLIN, M. Patrick SAILLET, M. Rénald VAN
CORTENBOSCH, Mme Nadine WENDLING.

Avaient donné pouvoir :

M. Christian AEBISCHER (à M. Jean FONTAINE), M. Matthieu BACH (à M. David RATSIMBA),
M. Olivier BARRY (à Mme Catherine PESSEY-MAGNIFIQUE), M. Antoine BLOUIN (à M. Laurent GILET),
M. Michel BOUVARD (à M. Christian BOUVARD), M. Jacques BURNET (à M. Joseph DEAGE),
M. Marcel CATTANEO (à M. François DAVIET), M. Michel CHARRAT (à M. Jacques SIBILLE),
M. Eric CHASSAGNE (à M. Patrice COUTIER), M. Philippe CHASSOT (à Mme Régine MAYORAZ),
M. Paul CHENEVAL (à M. Jean-Pierre CHENEVAL), Mme Sandrine DALL'AGLIO (à M. Frédéric GONDA),
M. Serge DEPLANTE (à M. Yannick CLEVY), M. Jean-Louis DERONZIER (à M. Gérard DUGAVE),
Mme Sandrine DETURCHE (à M. Thierry MARTIN-COCHER), M. Didier EVERAERE (à M. Marc ROLLIN),
M. Bernard FOURNET (à M. Alain BARBIER), M. Yves GUILLOTTE (à M. Gérard REY),
M. Fabrice GYSELINCK (à M. Jean-Pierre STEYER), Mme Marion LAFARIE (à M. Eric PEUGNIEZ),
M. Roland LOMBARD (à M. Christian BACHELLARD), M. Benjamin MARIAS (à M. Stéphane BOUCLIER),
Mme Magali MUGNIER (à M. Joël BAUD-GRASSET), M. Gérard OBERLI (à Mme Sylvie TARAGON),
Mme Pascale PARIS (à M. Pierre HACQUIN), M. Thierry SERMET-MAGDELAINE (à M. Lucien BOISIER),
M. Hervé VILLARD (à Mme Nadine WENDLING).

Etaient absents ou excusés :

M. Jean-Pierre AMADIO, M. Stéphane ANTHOINE-MILHOMME, M. Bruno BARTHALAIS,
Mme Caroline BILLOT, M. Johann BONTEMPS, Mme Marie-Jo BRO, Mme Vanessa BRUNO,
M. Gilles CALLET, M. Pierre CALONE, M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN, M. Gilles FRANCOIS,
M. Bruno GILLET, M. Julien HAVEL, M. Christian HENON, M. Jean-Michel JACQUES, M. Jean-
Pierre JOURNE, M. Patrick LARCHER, M. Nicolas LEBEAU-GUILLOT, M. Jérôme LEGEROT-GERMAIN,
M. Paul LEROY, M. Sylvain PEROU, M. Alain PERRET, M. Christophe PERY, M. Michel ROSSINELLI,
M. Cyprien TOURNIER.

Peuvent prendre part au vote de cette délibération : les délégués des collèges des communes sous concession des secteurs d'Annecy, de Bonneville, de Saint-Julien-En-Genevois et de Thonon-Les-Bains et des EPCI.

Membres en exercice :	106
Présents :	54
Membres habilités à prendre part au vote :	88
Votants :	44
Représentés par mandat :	27

Objet : Commune d'EVIAN-LES-BAINS - Convention cadre / mandat de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation globale de l'éclairage communal - Avenant n° 1

Rapport présenté par David RATSIMBA

Par délibérations DEL-2025-29 et DEL-2025-30 en date du 30 janvier 2025, le Comité syndical a approuvé la conclusion avec la commune d'EVIAN-LES-BAINS d'une convention cadre et d'un mandat de maîtrise d'ouvrage, ainsi que des modalités financières associées, pour la rénovation globale de l'éclairage public communal, sous maîtrise d'ouvrage du SYANE.

Par délibération 0070-2025 du 17 mars 2025, la commune d'EVIAN-LES-BAINS a favorablement délibéré pour transférer la compétence Eclairage Public au SYANE (selon l'option B - Investissement et exploitation/maintenance), et signé la convention cadre / mandat de maîtrise d'ouvrage et le plan de financement associé.

La signature de la convention et du plan de financement associé est intervenue le 3 juin 2025.

En parallèle, le Bureau syndical du 30 janvier 2025 a approuvé la conclusion d'un marché global de performance avec le groupement CITEOS (ALCYON) / CHATEL, portant sur la modernisation, la rénovation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public de la commune d'EVIAN-LES-BAINS (marché ME24007).

Ce marché est entré en phase d'exécution, avec la réalisation d'un audit initial et le démarrage de la phase de rénovation des installations d'éclairage public (G4), et des installations extérieures d'éclairage sportif (G4 SPO).

Dans ce cadre, la commune d'EVIAN-LES-BAINS a souhaité un certain nombre d'ajustements techniques :

- Evolution de la sectorisation des travaux : ajout d'un périmètre supplémentaire dans les travaux G4 (rénovation) à réaliser. Une partie du bord de lac, initialement exclue du cahier des charges, est ainsi intégrée au marché, l'aménagement sous maîtrise d'ouvrage de la commune étant reporté. Le périmètre supplémentaire représente 87 luminaires et une plus-value au G4 de 78.118 € HT.

- Modification de matériels : lors de la consultation, la commune avait validé un certain type de luminaire pour les liaisons urbaines, mais elle a souhaité modifier le modèle à installer. Le nombre de luminaires concerné est de 270, avec une plus-value au G4 de 40.820 € HT.
- Evolution de la rénovation d'installations extérieures d'éclairages sportifs (G4 SPO) : la commune d'EVIAN-LES-BAINS souhaite ajouter 2 mâts de 18 mètres sur le terrain annexe, qui va évoluer vers un niveau plus compétitif. La plus-value engendrée par cet ajout s'élève à 16.382 € HT.
- Evolution du poste maintenance (G2) : les résultats de l'audit initial réalisé par le Titulaire du marché et la modification d'une partie du matériel et de la sectorisation (voir supra) conduisent à faire évoluer le poste de maintenance (G2), avec une plus-value évaluée à 4.000 € par an (soit 32.000 € HT sur la durée du marché).

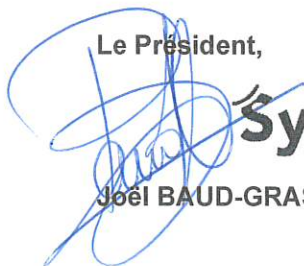
L'ensemble des modifications s'élève à 167.320 € HT, et a donné lieu à un premier avenant au marché public ME24007 précité, approuvé par le Bureau syndical du 13 novembre 2025.

Il a été décidé conjointement que ces surcoûts seraient supportés à l'euro pour l'euro par la commune d'EVIAN-LES-BAINS et à ce titre, il y a lieu de conclure un avenant n°1 à la convention cadre / mandat de maîtrise d'ouvrage et au plan de financement correspondant.

Les membres du Comité sont invités à :

1. approuver l'avenant n°1 à la convention cadre / mandat de maitrise d'ouvrage et au plan de financement associé,
2. autoriser le Président à le signer avec la commune d'EVIAN-LES-BAINS.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Syane
ENERGIES & NUMERIQUE
Joël BAUD-GRASSET.